



COMMISSION RÉGIONALE DE L'ARBITRAGE

PROCÈS-VERBAL N°9

Réunion de bureau : Mardi 12 novembre 2024

À : 17h

Présidence : M. Gilles ERMANI.

Présents MME Marion SALEMME, MM. Florian BREVET, Victor CHAIX, Sébastien OURS, Christopher SPADAFORA.

Excusé(s) : MM. Jérôme CASCALES, Florian GONCALVES DE ARAUJO.

Assiste(nt) à la séance : MM. Maxime APRUZZESE et Cyril BOUREAU, C.T.R.A – Olivier GONCALVES DE ARAUJO, Agent administratif et Jean-François SOTO.

MODALITES DE RECOURS

1. Les décisions non disciplinaires de la Ligue peuvent être frappées d'appel dans le délai de **sept** jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le **22** du mois).

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée,
- soit le jour de la transmission par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception),
- soit le jour de la publication de la décision sur **le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs.**

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

Lorsque que l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

2. L'appel est adressé à la Commission d'Appel Disciplinaire et Réglementaire par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de l'adresse de la messagerie officielle du club.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

3. La commission compétente transmet par tout moyen la copie de cet appel aux parties intéressées.

4. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossiers d'un montant de **100** euros.

INFORMATIONS

Le président ouvre la séance en informant avoir eu un entretien ce jour avec la direction de la Ligue Méditerranée de Football, détaillant les objectifs à atteindre pour la C.R.de l'Arbitrage sur la nouvelle mandature 2024/2028.

Le Président remercie le représentant de la C.R.A. en C.R. de discipline M. J.F SOTO d'être présent ce soir afin d'évoquer le fonctionnement de cette commission et la réception récente d'un arbitre de Ligue.

La C.R. de l'Arbitrage félicite MM. Victor PETIGNY et Louis LUNGERI pour la naissance récente de leur enfant.

SECTION ADMINISTRATIVE

La C.R. de l'Arbitrage a entendu ce jour Messieurs Ossama ABDANE en présentiel et Eric GUERIN en visioconférence, dûment convoqués par la commission.

Reprise des échanges en R1 avec la Ligue Occitanie

Le Président de la C.R.A annonce que les échanges avec la Ligue Occitanie pour des matchs de R1 vont reprendre dans les prochaines semaines. Un premier trio Méditerranéen vient d'être d'ailleurs sélectionné pour officier lors d'un match à Montpellier le 01/12/2024.

Indemnisations manquantes ou erronées

Le Président de la C.R.A a fait le point sur les indemnisations des arbitres avec la direction de la Ligue et la section comptabilité. Les régularisations sont en cours, et un retour sera fait auprès des arbitres concernés.

Ambassadeurs de l'arbitrage

M. Maxime APRUZZESE fait un point étape sur les ambassadeurs de l'arbitrage. A ce jour, très peu d'action ont pu être mises en place et uniquement dans le District du Var. Un suivi particulier va être apporté par les C.T.R.A dans les prochaines semaines afin de dynamiser le dispositif.

SECTION TECHNIQUE

Suivi des Jeunes Arbitres de Ligue

M. Sébastien OURS prend la parole pour faire un point complet sur la catégorie des jeunes arbitres de Ligue (JAL). Une très grande majorité ont été observés 2 fois à ce jour, ce qui permet de faire un premier bilan du niveau général. Un suivi va être mis en place pour ceux qui sont en difficulté et pour les potentiels détectés.

Un tour d'horizon sur les J.A.L. R3 prétendant à la montée en seniors est également fait par M. Sébastien Ours.

Test théorique plateforme octobre 2024

19 arbitres n'ont pas répondu au test théorique de la plateforme du mois d'octobre (dont 8 n'ayant déjà pas répondu à celui de septembre). Un mail de rappel a été envoyé aux concernés. La C.R.A souhaite rappeler l'importance de ces tests sur la plateforme qui sont comptabilisés en partie sur la note théorique finale et la validation de leur saison dans leur catégorie d'appartenance.

Rassemblements du 16 et 30 novembre 2024

L'organisation des rassemblements du 16 novembre (CREPS de Boulouris) et 30 novembre (CREPS Aix-en-Provence) est terminée. Ces stages de perfectionnement s'adressent à tous les arbitres (hors JAL et Promotionnels).

Les thèmes abordés en salle seront notamment la relation et collaboration arbitre central – assistant, la gestion disciplinaire, la gestion du hors-jeu et un quizz sur les lois du jeu. Cette partie théorique sera complétée par une animation terrain autour de plusieurs ateliers.

F.I.A

M. Cyril BOUREAU fait un bilan des F.I.A mises en place depuis le début de la saison. Au total, 149 nouveaux arbitres ont été formés sur les 10 sessions organisés par les 5 Districts. 8 nouvelles sessions sont actuellement prévues d'ici la fin de saison, les dates n'ayant pas toutes été validées.

F.I.A Futsal

La question est soulevée par M. Cyril BOUREAU. Cette session de formation spécifique Futsal (qui aurait lieu du 10 au 12 février 2025) permettrait de répondre aux besoins grandissant dans cette catégorie.

Suivi athlétique des arbitres

M. Maxime APRUZZESE prend la parole afin d'évoquer la mise en place d'un suivi athlétique des arbitres. La cellule de pilotage de cette action, qui se met actuellement en place, sera notamment composée d'Anthony PASQUINI, Victor PETIGNY, Robin RICHEN et Maxime APRUZZESE.

Le Président
Gilles ERMANI

Le Secrétaire
Florian BREVET